

«De la question oratoire à la “Question” dans Les Plaideurs  
de Racine : une interrogation non-orthodoxe»

"من الاستفهام البلاغي إلى "الاستجواب" في مسرحية "المتشاحنين"  
لجون راسين: مسار غير تقليدي"

Dr. Maha Elewa

Lecturer, Department of French Literature  
Faculty of Arts, Ain-Shams University

د. مها عليوة

مدرس بقسم اللغة الفرنسية

كلية الآداب، جامعة عين شمس



**“From the oratorical question to the “Question” in Racine’s The Litigants: an unorthodox questioning”**

**Abstract:**

This research proposes a non-conformist journey centered around “questioning”. It will examine the oratorical interrogations in *The Litigants* from a purely rhetorical angle. This sole comedy by Racine which features all the specificities of the genre did not, however, have the expected success. This work will therefore attempt to bring elements of response to the causes of this mitigated failure, to finally question this atrocious civilizational feature that constituted the "Question", a synonym for "Torture" under the Old Regime and its mention in the last scene.

**Keywords:** Rhetoric, Oratorical question, classic comedy, torture, *The Litigants*

"من الاستفهام البلاغي إلى "الاستجواب" في مسرحية "المتشاحنين"  
لجون راسين: مسار غير تقليدي"

**المخلص:**

يقترح هذا البحث مسارا غير تقليدي يتمحور حول "الاستفهام". فيود فحص الاستفهامات البلاغية في مسرحية "المتشاحنين" وذلك من زاوية بلاغية بحتة. يعد هذا العمل الكوميديا الوحيدة للكاتب المسرحي الشهير راسين. ولكنه لم يحقق النجاح المتوقع له. وسيحاول هذا البحث تقديم عناصر للرد على أسباب عدم النجاح، كما يود أن يلقي الضوء على السمة الحضارية الغربية التي عرفت تحت اسم "الإستجواب" أو "التعذيب" في فرنسا في ظل النظام القديم والإشارة إليه في المشهد الأخير من المسرحية.

**الكلمات المفتاحية:** البلاغة، الاستفهام البلاغي، الكوميديا الكلاسيكية، التعذيب، "المتشاحنين"

## «De la question oratoire à la “Question” dans *Les Plaideurs* de Racine : une interrogation non-orthodoxe»

L'objet de cette étude, qui se veut au carrefour de différentes disciplines – rhétorique, théâtre classique, et civilisation – invite les lecteurs à suivre un parcours non-conformiste et peu orthodoxe de la “question” dans *Les Plaideurs* de Racine.

Mais de quelle *question* s'agit-il ? Celle, tout d'abord, du corpus et de son choix ; celle, ensuite, de l'interrogation rhétorique<sup>1</sup> au sein dudit corpus ; celle, enfin, de la “Torture” ou comme on l'appelait du temps de l'Ancien Régime la “Question”.

### **Le choix des *Plaideurs***

Pourquoi avoir choisi de travailler sur *Les Plaideurs* ? Unique comédie de Racine, inspirée d'Aristophane, cette pièce en trois actes et en alexandrins, qu'il entreprend de composer en 1668 entre *Andromaque* et *Britannicus*, semble regrouper presque tous les artifices et procédés du genre : éléments farcesques, bastonnade, grossièreté, folie, absurdité, jeu de mots, délire verbal, sarcasme, parodie, on y retrouve de tout. Rappelons, à titre d'exemple, quelques-uns de ces procédés : le nom donné à la grande dame chicaneuse “Yolande Cudasne, comtesse de Pimbésche, Orbesche et autres lieux”, prise de folie procédurière, et qui abreuve d'injures Chicanneau, autre plaideur pris de la même folie. Le juge Dandin pris, quant à lui, de la folle manie de juger à tort et à travers et qui essaie de s'échapper par tous les moyens à la séquestration de son fils (sautant par la fenêtre, apparaissant par le soupirail...), ressemble, dans cette comédie, à un véritable diable à ressort et, – après avoir coupé « [...] la tête à son coq, de colère, / Pour l'avoir éveillé plus tard qu'à l'ordinaire ; / [disant] qu'un plaideur dont l'affaire allait mal / Avait graissé la patte à ce pauvre animal » (I, 1) –, finit par condamner le chien “Citron” aux galères pour le vol d'un poulet. (« L'un veut plaider toujours, l'autre toujours juger » I, 5).

Comédie de mœurs aux accents rabelaisiens aussi bien qu'aristophanesques, *Les Plaideurs* est, comme le dit Raymond Picard (1950), « la pièce de toutes les licences » (p. 307). On a l'impression « d'être moins devant une comédie que devant une satire mise au

théâtre » (p. 306). Satire des hommes de lois, des procédés juridiques et du système judiciaire de l'époque, cette pièce, que l'on pourrait volontiers qualifier de “bâtarde,” au sein de la production théâtrale du grand dramaturge, n'a cependant pas eu le succès escompté<sup>2</sup>, ceci, malgré toutes les précautions auctoriales prises par Racine dans son avis « Au lecteur ». En effet, – pour prévenir les éventuelles critiques quant à son choix d'imiter Aristophane, son gros comique et ses obscénités plutôt que la “régularité” de Terrence et la distinction de ses grandes comédies –, Racine met en avant ses préférences personnelles : « si j'avais à faire une comédie [...] j'aimerais beaucoup mieux imiter la régularité de Ménandre et de Térence que la liberté de Plaute et d'Aristophane » ; il semble cependant rapidement céder à la requête de ses amis qui voulaient savoir si ce comique aurait « quelque grâce » dans la langue française. Et, plus loin, il assume et valide pleinement son choix délibéré du Comique Grec :

Mais enfin je traduis Aristophane, et l'on doit se souvenir qu'il avait affaire à des spectateurs assez difficiles. Les Athéniens savaient apparemment ce que c'était que le sel attique ; et ils étaient bien sûrs ; quand ils avaient ri d'une chose, qu'il n'avait pas ri d'une sottise. Pour moi je trouve qu'Aristophane a eu raison de pousser les choses au-delà du vraisemblable. [...] notre siècle n'a pas été de plus mauvaise humeur que le sien, et [...] si le but de ma comédie était de faire rire jamais comédie n'a mieux attrapé son but.

Pourtant, c'est l'intérêt très mitigé qu'a reçu sa pièce, et qui jure avec l'impudence de Racine dans son avis « Au lecteur », qui nous a poussée à choisir cette comédie comme champ de travail de l'interrogation rhétorique, puisqu'on ne débat, en général, que de ce qui fait problème. En effet, si Raymond C. La Charité avait déjà remarqué en 1968 que : « Tandis que les tragédies de Racine sont encore le sujet de recherche imaginative et pénétrante, la comédie des *Plaideurs* demeure relativement inaperçue » (p. 32), nous constatons, de même, qu'elle n'a presque pas “droit de cité”<sup>3</sup> dans les 816 pages constituant les Actes du colloque fêtant le tricentenaire du grand auteur dramatique (Declercq et Rosellini, 2004).

La Charité (1968), ajoute que les quelques études qui ont été consacrées aux *Plaideurs* avaient pour objectif « soit d'examiner la portée

comique du langage, soit [...] les intentions de Racine, soit de faire le relevé des allusions satiriques que l'on y trouve », (p. 32). En effet, beaucoup d'encre a coulé pour essayer de dévoiler ce que les critiques ont appelé les "intentions" du grand dramaturge, ou les raisons qui l'auraient incité à créer cette comédie. Certains y ont vu une émulation avec Molière et le désir de le battre sur son propre terrain. D'autres y ont discerné différents règlements de compte avec non seulement ledit Molière, mais aussi avec Corneille, ces Messieurs de Port-Royal, le système judiciaire en général pour un long procès intenté par Racine-même. D'autres, enfin, y ont perçu une sorte de propagande royale puisque Louis XIV et Colbert avaient publié, en 1667, une « *Ordonnance civile touchant la réformation de la justice* » qui avait justement pour but, comme son titre l'indique, de réformer la justice.

Cependant, les intentions du grand dramaturge sont loin d'intéresser les propos de cette étude. Ce qui est évident, c'est que la comédie des *Plaideurs* perturbe : « La pièce reste étrange néanmoins et rend un son peu commun dans notre littérature : c'est qu'elle est à la fois raffinée et grossière. [...] [C'est un] composé de farces et de comédies fines [qui] étonne » (Picard, 1950, p. 306). Si nous l'avons choisie comme terrain de travail c'est parce qu'elle constitue, d'une part, un champ plutôt vierge en comparaison des tragédies de Racine, et, d'autre part, elle nous permettra, comme nous le verrons plus loin, de soulever la question de la torture sous l'Ancien Régime. Nous ne prétendons cependant pas faire une étude exhaustive de la pièce, ce travail reste encore à faire.

### **De l'interrogation rhétorique dans *Les Plaideurs***

La deuxième étape ou deuxième question soulevée par ce travail concerne précisément l'utilisation par Racine de "l'interrogation rhétorique" dans *Les Plaideurs*. On pourrait nous demander pourquoi, plutôt que d'élargir la recherche à l'interrogation tout court – qu'elle soit totale ou partielle –, s'être contentée de l'interrogation rhétorique ? interrogation purement "formelle" qui présente la particularité de ne jamais correspondre à l'acte de langage que l'on attendrait le plus d'une interrogation, à savoir : la demande d'information, mais, bien au contraire, « dont l'auteur connaît la réponse et qu'il pose dans un but expressif ou persuasif » (Reboul, 1994, p. 241).

Un premier élément de réponse viendrait de l'Abbé d'Aubignac (1715) qui avait constaté dans sa *Pratique du théâtre* que certaines figures sont justement « plus propres au théâtre » que d'autres. Il cite ainsi parmi ces figures : l'apostrophe, l'ironie, l'exclamation, l'hyperbole, l'imprécation et l'interrogation : « L'Interrogation, que Scaliger dit n'être figure que par usage et non pas de sa nature, est aussi bonne au théâtre ; *parce qu'elle est la marque d'un esprit agité*<sup>4</sup> » (p. 314).

Un deuxième élément de réponse serait inhérent à la discipline même qu'est la rhétorique : le but ultime de celle-ci n'a-t-il pas toujours été la persuasion ? Or, comme le constate Olivier Reboul (1994), « La figure [en général] n'est rhétorique que lorsqu'elle joue un rôle persuasif », (p. 121). Longtemps considérées comme de simples “ornements”<sup>5</sup> les “figures de rhétorique” doivent être clairement perçues comme “fonctionnelles”. « Si l'argument est le clou, la figure est la manière de l'enfoncer... » (p. 122). Et c'est donc en tant que figure que sera traitée l'interrogation rhétorique dans cette étude.

En effet, si nous passons très rapidement en revue quelques-uns des éminents linguistes qui se sont arrêtés à “l'interrogation rhétorique” – appelée également “interrogation oratoire”, “interrogation figurée”, “fausse question” ou “pseudo-interrogation” –, nous verrons, par exemple, que, pour Anscombe et Ducrot (1981), elle a toujours une valeur négative par rapport au contenu constituant le thème de la question : « Si donc il est incontestable que toute question rhétorique possède un aspect argumentatif négatif, l'inverse est en revanche faux. Notre thèse est précisément qu'une question, rhétorique ou non, a toujours fondamentalement ce côté négatif » (p. 7). Le problème posé par l'approche des deux linguistes réside dans le fait que leur théorie porte sur la “phrase” et non sur “l'énoncé”, alors que notre analyse s'intéresse exclusivement à des “énoncés” dans un corpus bien déterminé. Plantin (1991), quant à lui, considère que « toutes les questions sont vraies » (p. 69), et que « D'une façon générale, dire d'une question qu'elle est “rhétorique” c'est signifier qu'elle est fallacieuse en tant que question » (p. 75).

Dans ce travail, nous aurons donc recours à la notion “d'interrogation rhétorique” dans le sens le plus traditionnel du concept.

Nous adopterons, pour ce faire, la définition qu'en donne Fontanier (1968) dans ses *Figures du discours*. Ainsi, sous la rubrique « Figure de style par tour de phrase », Fontanier présente l'interrogation rhétorique (qu'il appelle "interrogation figurée") en la distinguant de l'interrogation tout court qui, selon lui, n'est pas une figure. En effet, cette dernière est une « interrogation du doute, de l'ignorance ou de la curiosité, par laquelle on cherche à s'instruire ou à s'assurer d'une chose » (p. 591). L'interrogation rhétorique, quant à elle, est présentée comme : **1-** une sorte de confirmation, d'assertion indubitable : « L'Interrogation consiste à prendre le tour interrogatif, non pas pour marquer un doute et provoquer une réponse, mais pour indiquer, au contraire, la plus grande persuasion, et défier ceux à qui l'on parle de pouvoir nier ou même répondre » (p. 591) ; **2-** elle équivaut à une assertion négative si l'interrogation est positive, et inversement « [...] l'Interrogation figurée est, quant à la forme grammaticale, affirmative ou négative [...]. Mais une singularité frappante, c'est qu'avec la négation elle affirme, et que sans négation elle nie » (p. 594) ; **3-** l'interrogation rhétorique est, enfin, étroitement liée au *pathos* ou aux passions. En effet, Fontanier termine sa définition par la constatation suivante :

L'Interrogation est propre à exprimer l'étonnement, le dépit, l'indignation, la crainte, la douleur, tous les autres mouvements de l'âme, et l'on s'en sert pour délibérer, pour prouver, pour décrire, pour accuser, pour blâmer, pour exciter, pour encourager, pour dissuader, enfin pour mille divers usages. (p. 595).

Nous allons donc examiner les interrogations rhétoriques du corpus à la lumière de ces critères pour voir, d'une part, leur fonctionnalité, et, de l'autre, leur conformité ou leur non-conformité à ces mêmes facteurs soulignés par Fontanier. (Il serait peut-être intéressant de signaler que l'auteur des *Figures du discours* illustre sa définition de l'interrogation et de l'interrogation rhétorique par des exemples pris exclusivement aux tragédies de Racine).

Nous avons donc dans, une première étape, effectué un recensement exhaustif de toutes les occurrences de ce qui nous a semblé être des interrogations rhétoriques<sup>6</sup> dans *Les Plaideurs*, – nous n'avons retenu pour l'analyse que celles qui nous ont paru d'une part les plus

intéressantes et les plus pertinentes et de l'autre celles qui étaient étroitement liées à un procédé théâtral.

Cependant, lors de ce premier inventaire des interrogations rhétoriques, nous avons été confrontée à un premier problème, à savoir : celui des signes de ponctuation. En effet, ceux-ci diffèrent parfois d'une édition à l'autre. Alors que certaines éditions <sup>7</sup> utilisent le point d'interrogation à la fin d'une réplique, d'autres, pour la même occurrence, utilisent le point d'exclamation. L'exclamation, en tant que figure, a, en effet, souvent été associée et parfois confondue avec l'interrogation rhétorique.

Il est à remarquer que l'Exclamation semble quelquefois se confondre avec l'Interrogation [...] Cependant je les croirais assez volontiers interrogatifs, si les verbes étaient au conditionnel, au lieu d'être au futur, parce qu'alors on pourrait y voir aussi-bien, et même plutôt, *une combinaison de l'esprit qu'un simple élan du cœur*. (Fontanier, 1968, pp. 597-598).

Ainsi, la différence entre ces deux figures n'étant pas toujours très nette, nous avons été parfois obligée de considérer certaines exclamations comme possédant une valeur plutôt interrogative qu'exclamative, le critère de sélection n'étant plus la ponctuation mais bien, comme le dit Fontanier, cette « combinaison de l'esprit [et] du cœur » qui marque l'interrogation.

Rappelons tout de même, pour plus de précision et de clarté, la remarque faite par l'Abbé d'Aubignac concernant l'exclamation, d'une part ; et, la définition qu'en donne Fontanier de, l'autre :

« L'Exclamation est d'autant plus propre au théâtre, qu'elle est la marque sensible *d'un esprit touché de quelque violente passion qui le presse*. » (L'Abbé d'Aubignac, 1715, p. 318).

L'Exclamation a lieu lorsqu'on abandonne tout-à-coup le discours ordinaire pour *se livrer aux élans impétueux d'un sentiment vif et subit de l'âme*. Elle diffère de l'Interrogation, en ce qu'elle n'exprime qu'*un simple mouvement du cœur*, au lieu que *l'Interrogation tient plus à la pensée*, et pourrait même, dans un sens, être regardée comme une figure d'expression.

Toutes les passions, tous les sentiments et tous les vœux de l'âme, la joie, la douleur, la pitié, la tendresse, l'admiration, l'horreur, la haine, l'ironie, la louange, l'optation, l'imprécation, etc., emploient l'Exclamation, et on en trouve partout des exemples. (Fontanier, 1968, pp. 595-596).

Le deuxième problème ou, plus exactement, la deuxième question qui s'est imposée à nous, lors de l'examen de l'emploi des interrogations rhétoriques dans *Les Plaideurs*, a été celle du *pathos* ou passion. L'interrogation rhétorique ou oratoire semble toujours, selon la définition de Fontanier, associer persuasion et expression de la passion. Le "*pathos*", (en grec "souffrance"), souvent traduit par "passion", mais parfois aussi par "émotion" ou "affection", est, selon Aristote, un moyen affectif très puissant de persuasion qui implique directement l'auditoire : « Il y a persuasion par les auditeurs quand ces derniers sont amenés, par le discours, à éprouver une passion. Car nous ne rendons pas les jugements de la même façon selon que nous sommes remplis de tristesse ou de gaieté, d'amitié ou de haine » [Rhét. I, 2, 1356a] (Chiron, 2007, p. 140). Le *pathos*, comme moyen de persuasion affectif, permet même de faire triompher les passions sur la raison, lorsqu'il est habilement utilisé par un orateur : « Les passions (pathè) qui conduisent à modifier ses jugements sont celles qui s'accompagnent de peine ou de plaisir, par exemple la colère, la pitié, la crainte, etc. ainsi que leurs contraires. » [Rhét. II, 1, 1378a] (Chiron, 2007, pp. 290-291)

Vu le lien étroit qu'entretient l'interrogation rhétorique, en tant que figure, avec le *pathos*, la question qui nous semble s'imposer est la suivante : quel serait l'effet déployé par l'interrogation rhétorique dans une situation comique ou ridicule ? Autrement dit, si, comme le remarque Fontanier, l'interrogation rhétorique sert à exprimer "tous les mouvements de l'âme", comment ceci se traduirait-il dans le cas de personnages ridicules placés dans des situations comiques ? En d'autres termes : il nous semble que le *pathos*, tel que défini par Aristote, et repris par toute la littérature rhétorique, implique ou entraîne une certaine "empathie" de l'auditoire, et il nous paraît souvent difficile d'allier ridicule et empathie. En effet, le *pathos* devrait jouer sur les émotions de

l'auditoire en procurant plaisir ou peine, mais il nous semble qu'avec le ridicule ou le comique il y a une sorte d'effacement de l'empathie.

Robert Abirached remarque ainsi, dans son article sur la « Comédie » dans l'*Encyclopædia Universalis*, qu'Aristote aurait proposé l'une des premières définitions de la comédie qui devrait être, selon lui, « l'imitation d'hommes de qualité morale inférieure, non en toute espèce de vie, mais dans le domaine du risible, lequel est une partie du laid. *Car le risible est un défaut et une laideur sans douleur ni dommage.* » Le ridicule, dans ce cas, dissoudrait-il le *pathos* ? On s'attendrait à ce qu'un personnage ridicule en colère ne suscite que rire et point de sympathie. C'est à ce genre de problème que nous avons été confrontée dans notre corpus. Notre examen des interrogations rhétoriques dans *Les Plaideurs* tiendra donc compte de ce qui précède tout en ajoutant les remarques qui semblent s'imposer au fur et à mesure de l'analyse.

Le classement des interrogations rhétoriques selon un critère purement formel, concernant le type même de question rhétorique : ce qu'il est convenu d'appeler les interrogations rhétoriques “totales”, ou “partielles,” nous a paru de peu d'intérêt. Nous avons plutôt opté de classer les occurrences de ce qui nous a semblé être des interrogations rhétoriques selon un critère exclusivement dramaturgique, lié aux procédés théâtraux, à savoir : l'emploi de cette figure, d'une part, dans les *stichomythies*<sup>8</sup> et, d'autre part, au sein de longues *tirades*. Les autres occurrences apparaissant dans des répliques de longueur “régulière” pourraient également être traitées selon leur intérêt et leur pertinence. Ce qui nous a poussée à faire ce classement, c'est l'impression, à vérifier, qu'employée dans une tirade, l'interrogation rhétorique renforce sa définition d'être une assertion indubitable n'attendant aucune réponse, puisque le personnage, auteur de la tirade, continue son long débit, malgré les questions qu'il pose, comme si de rien n'était.

Nous avons ainsi relevé six occurrences d'interrogations rhétoriques partielles dans des répliques plutôt courtes et rapides ; elles reprennent toutes en écho un ou deux mots de l'interlocuteur formant ainsi une sorte de question-écho :

1- Petit Jean : **Bonsoir.**

L'Intimé : Comment **bonsoir** ? Que le diable m'emporte

Si... (I, 2)

2- Dandin : Je veux être malade.

Léandre : Vous ne l'êtes que trop. Donnez-vous **du repos**

Vous n'avez tantôt plus que la peau sur les os.

Dandin : **Du repos ?** Ah ! sur toi tu veux régler ton père. (I, 4)

3- La Comtesse : [...] mais on leur a donné

Un arrêt par lequel, moi vêtue et nourrie,

On me défend, Monsieur, **de plaider** de ma vie.

Chicanneau : **De plaider !**

La Comtesse : De plaider. (I, 7)

4- Chicanneau : : [...] Pour qui venez-vous ?

L'Intimé : Pour une brave dame,

Monsieur, qui vous honore, et de toute son âme

Voudrait que vous vinssiez à ma sommation

Lui faire un petit mot **de réparation**.

Chicanneau : **De réparation ?** Je n'ai blessé personne. (II, 4)

5- L'Intimé : Monsieur, je ne suis pas pour vous désavouer :

Vous aurez la bonté de me le bien **payer**.

Chicanneau : Moi, **payer ?** En soufflets. (II, 4)

6- Chicanneau : Eh ! Messieurs, tour à tour exposons notre **droit**.

La Comtesse : Son **droit ?** tout ce qu'il dit sont autant d'impostures. (II, 9)

Les six occurrences présentent une sorte d'amalgame d'*anaphore* et d'*épiphore*. En effet, la question reprend, en tête de vers, dans une tournure interrogative, un ou deux mots de la dernière réplique de l'interlocuteur. Une seule de ces occurrences (la deuxième) ouvre une tirade, les cinq autres sont utilisées dans des stichomythies ou, du moins, dans des répliques assez courtes.

Leur examen, à la lumière des critères de Fontanier, montre qu'aucune d'entre elles ne constitue une demande d'information. Elles font toutes appel à une certaine "passion", à savoir, dans la majorité des cas, l'indignation. Mais cette indignation du locuteur n'est nullement partagée par les spectateurs, et ne l'est pas nécessairement par le destinataire direct de l'interrogation. Le deuxième critère d'inversion de

polarité est quelque peu difficile à vérifier à cause de la nature partielle des questions ; cependant, les six occurrences, toutes positives, semblent renfermer une négation. Ainsi, la première dénoterait un refus quelque peu dépité de clore la conversation. Elle posséderait, ici, une certaine fonction phatique ayant pour but de rétablir le contact qui vient d’être coupé par l’interlocuteur.

La deuxième occurrence pourrait se traduire ou se comprendre par : « Comment ça me donner du repos ? » Elle reprend les mots de l’interlocuteur, mais pour les réfuter catégoriquement. Là aussi l’indignation est claire, surtout si l’on prend en considération le fait qu’elle engendre une tirade de 27 vers et demi.

La troisième occurrence se termine par une exclamation, au lieu d’une interrogation (dans l’édition utilisée), mais pourrait avoir la valeur d’une interrogation rhétorique partielle, indiquant, cette fois-ci, l’étonnement et l’indignation. Elle semble, en effet, refléter le même schéma que les autres.

Les quatrième et cinquième occurrences ajoutent un brin de colère à l’indignation, mais semblent suivre le même schéma que les deux premières. Quant à la dernière occurrence, elle opère, par la conversion de l’adjectif possessif (de “notre” à “son”), une sorte de détournement dans la question, occasionnant, par là-même, l’ironie et la moquerie de la Comtesse qui, du même coup, fait perdre la face à Chicanneau. Le rôle de l’interrogation serait ici de ridiculiser l’adversaire en tournant contre lui ses propres paroles.

Passons à présent aux interrogations rhétoriques dans les tirades. Nous avons relevé quatre longues tirades de plus de 18 vers, les deux premières se trouvent au premier acte. L’une est le fait du juge Dandin admonestant son fils ; elle est parsemée d’interrogations rhétoriques, ce qui la rend la plus intéressante à retenir pour l’analyse. La deuxième est émise par Chicanneau qui raconte, dans une tirade de plus de 34 vers, ses bévues judiciaires à la comtesse ; tirade qu’il clôt par deux interrogations rhétoriques.

Les deux dernières tirades sont assumées par L’Intimé, le secrétaire de Dandin : l’une, à la première scène du II<sup>ème</sup> acte, et qui est de

loin la moins intéressante et ne sera donc pas retenue pour l'analyse. La seconde, que nous allons examiner, se trouve à la troisième et avant dernière scène du III<sup>ème</sup> acte, et constitue le plaidoyer que fournit L'Intimé comme avocat du chien Citron.

Examinons à présent de plus près la première tirade retenue pour l'analyse des interrogations rhétoriques :

DANDIN

Du repos ? Ah ! sur toi tu veux régler ton père.

**Crois-tu qu'un juge n'ait qu'à faire bonne chère,  
Qu'à battre le pavé comme un tas de galants,  
Courir le bal la nuit, et le jour les brelans ?**

L'argent ne nous vient pas si vite que l'on pense.

Chacun de tes rubans me coûte une sentence.

Ma robe vous fait honte : un fils de juge ! Ah, fi !

Tu fais le gentilhomme. Hé ? Dandin, mon ami,

Regarde dans ma chambre et dans ma garde-robe

Les portraits des Dandins : tous ont porté la robe ;

Et c'est le bon parti. Compare prix pour prix

Les étrennes d'un juge à celles d'un marquis :

Attends que nous soyons à la fin de décembre.

**Qu'est-ce qu'un gentilhomme ? Un pilier d'antichambre.**

**Combien en as-tu vu, je dis des plus huppés,**

**À souffler dans leurs doigts dans ma cour occupés,**

**Le manteau sur le nez, ou la main dans la poche,**

**Enfin, pour se chauffer, venir tourner ma broche !**

Voilà comme on les traite. **Hé ! mon pauvre garçon,**

**De ta défunte mère est-ce là la leçon ?**

La pauvre Babonnette ! Hélas ! lorsque j'y pense,

Elle ne manquait pas une seule audience.

Jamais, au grand jamais, elle ne me quitta,

Et Dieu sait bien souvent ce qu'elle en rapporta :

Elle eût du buvetier emporté les serviettes,

Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.

Et voilà comme on fait les bonnes maisons. Va,

Tu ne seras qu'un sot. (A. I, Sc. 4)

Mise à part la question partielle de départ, les interrogations rhétoriques, dans la tirade de Dandin, semblent se produire en séries. La première “série” de questions oratoires paraissent toutes répondre aux critères de Fontanier. En effet, ce sont des assertions qui n’attendent aucune réponse et qui défient même l’interlocuteur, Léandre, de rétorquer. La réponse présupposée ou sous-entendue est négative alors qu’il s’agit d’une interro-positive. Le critère d’inversion de polarité est donc satisfait. Le mépris du juge pour les “gentilhommes” de l’époque est fort clair, – et, sans la fin de la tirade tout à fait grotesque, et la description de Dandin faite par Petit Jean, le portier, dans la scène d’exposition –, le ridicule serait en fait du côté des galants et non du juge. Cette lecture est confirmée par la suite des vers qui appuient l’assertion contenue dans les questions oratoires de Dandin.

La deuxième série d’interrogations débute par une question rhétorique introduite par un pronom interrogatif “Qu’est-ce que” : « Qu’est-ce qu’un gentilhomme ? » Cette tournure peu commune pour une interrogation rhétorique devrait, selon le *Larousse*, être exclusivement réservée à l’interrogation directe. Cependant, envisagé rhétoriquement, ce type de question ne devrait pas avoir de suite, *i.e.*, n’attendrait pas de réponse, car la réponse sous-jacente serait du type : “peu de chose”. Pourtant, Dandin ajoute une réponse là où on ne l’attendait pas, une sorte d’explication, de périphrase péjorative tout à fait hilarante : « Un pilier d’antichambre ». Cette pseudo-définition, tout à fait dénigrante et méprisante, met les rieurs, encore une fois, du côté du juge. Finalement, cette interrogation rhétorique, quelque peu atypique, introduit une deuxième série de questions oratoires formant une hypotypose et se terminant, également, d’une façon comique et inattendue. Or, ce deuxième groupe de questions, introduit par l’adverbe interrogatif “combien”, et une inversion verbe-sujet propre à l’interrogation, se clôt par un point d’exclamation.

La dernière interrogation rhétorique de cette tirade « Hé ! mon pauvre garçon, / De ta défunte mère est-ce là la leçon ? » suit tous les critères de la question oratoire déjà mentionnés : la polarité inversée qui nie absolument le respect du code “déontologique” maternel par Léandre. La déception du juge envers son fils, jusque-là justifiée, est tournée en

ridicule par la suite de la tirade. La “supériorité”, qu’avait, pour un instant, gagné Dandin, s’effondre piètrement dans le ridicule le plus grotesque à la mention de sa femme Babonnette et de ses multiples “exploits”. Le ridicule vient, après-coup, inonder le juge, lorsqu’on comprend mieux les “leçons” léguées par mère.

La deuxième tirade est trop longue à transcrire, Chicanneau y raconte à la Comtesse ses déboires judiciaires pour un procès qui a duré de quinze à vingt ans contre un âne ayant causé quelque dégât dans son pré, dégât estimé à deux bottes de foin. Il perd le procès et doit payer environ cinq à six mille francs, ce qui le fait s’exclamer à la fin de la tirade : « **Est-ce là faire droit ? Est-ce là comme on juge ?** » Ces deux questions oratoires illustrent à nouveau parfaitement les critères relevés dans la définition de Fontanier. Elles mettent en relief les émotions de l’orateur, son pathos : la colère et l’indignation du personnage sont en effet indéniables ; elles ne sont nullement une demande d’information, mais bien au contraire un appel à l’empathie et à la confirmation/validation de l’interlocuteur. Confirmation qui apparaît, en fait, certaine, puisque Chicanneau enchaîne sur ses propres paroles sans attendre la réaction de la Comtesse, qu’il considère comme préalablement acquise. Là aussi le critère d’inversion de polarité est respecté, puisque les deux questions renferment une négation. Le personnage indigné paraît, cependant, parfaitement ridicule et ne suscite nullement la sympathie du spectateur, même s’il acquiert, pour un moment, la sympathie de son interlocutrice.

Passons à présent au dernier exemple retenu pour l’analyse. La tirade de l’Intimé se trouve à l’avant dernière scène des *Plaideurs*. Cette scène, qui est de loin la plus longue de la pièce, a la particularité de mettre en avant deux procédés théâtraux. Le premier étant le “déguisement” : déguisement du portier Petit Jean en “avocat / demandeur”, du secrétaire l’Intimé en “avocat / défendeur” et du fils Léandre en “assemblée” ; le juge Dandin restant “juge” du bout à l’autre de la comédie. Le second étant un procédé théâtral peu commun dans le théâtre classique, à savoir : une sorte de “mise en abîme théâtrale”. En effet, cette scène présente, à l’aide des personnages déguisés, une scène de “procès” en bonne et due forme à l’intérieur de cette comédie présentant une satire du système

judiciaire de l'époque. Il faudrait peut-être rappeler qu'à la différence du procédé de “théâtre dans le théâtre” qui est une sorte de “dédoublément” de la structure dramatique, la “mise en abîme” n'est point un procédé exclusif au théâtre, mais bien au contraire un procédé littéraire que l'on peut retrouver dans tous genres littéraires. Dans la mise en abîme théâtrale à proprement parler, il existe une sorte de reduplication thématique, c.à.d. « une correspondance étroite entre le contenu de la pièce enchâssante et le contenu de la pièce enchâssée. » (Forestier, 1996, p. 13).

Nous n'avons retenu, de cette longue parodie du système judiciaire, qu'une partie de la tirade de l'Intimé, qu'il construit comme une plaidoirie du chien Citron. Précisons, cependant, que l'Intimé entreprend plusieurs discours qui sont tous interrompus par le juge Dandin qui lui demande de terminer son plaidoyer sans tergiverser davantage. Nous n'allons citer qu'une partie de cette tirade de 20 vers qui reprend les faits du vol du poulet par Citron.

L'INTIMÉ, *d'un ton véhément*. [...]

De vol, de brigandage on nous déclare auteurs !

On nous traîne, on nous livre à nos accusateurs,

À maître Petit Jean, Messieurs. Je vous atteste :

**Qui ne sait que la loi** *Si quis canis*, Digeste,

*De Vi, paragrapho*, Messieurs, *Caponibus*,

**Est manifestement contraire à cet abus ?**

Et quand il serait vrai que Citron, ma partie,

Aurait mangé, Messieurs, le tout, ou bien partie

Dudit chapon : qu'on mette en compensation

Ce que nous avons fait avant cette action.

**Quand ma partie a-t-elle été réprimandée ?**

**Par qui votre maison a-t-elle été gardée ?**

**Quand avons-nous manqué d'aboyer au larron ?**

Témoin trois procureurs, dont icelui Citron

A déchiré la robe. On en verra les pièces.

**Pour nous justifier, voulez-vous d'autres pièces ?**

Malgré la situation désopilante de ce “procès” : déguisement, parodie, comique et jeu de mots, etc., on ne peut nier l'habileté de

l'Intimé et sa manipulation inhérente dans l'emploi des interrogations rhétoriques. En effet, la première question oratoire « **Qui ne sait que la loi [...] Est manifestement contraire à cet abus ?** » contraint l'adhésion unanime de l'auditoire qui ne désire nullement paraître ignorant. La suite des interrogations oratoires sont présentées comme autant de circonstances atténuantes du "crime" de Citron et ne peuvent être réfutées par l'auditoire ; elles suivent toutes les critères relevés chez Fontanier et contribuent, par la virtuosité de L'Intimé qui s'inclut avec le chien dans le "nous" final, à l'hilarité du public « **Quand avons-nous manqué d'aboyer au larron ?** »

Avant de passer à la dernière partie de cette recherche, il faudrait peut-être remarquer que nous avons rencontré très peu d'occurrences d'interrogation négative.

#### **La "Question" ou "Torture" et *Les Plaideurs*.**

Ce travail voudrait finalement s'interroger sur ce trait civilisationnel atroce que constituait la "Question" ou "Torture" dans le système judiciaire sous l'Ancien Régime. Mais qu'est-ce qui nous permettrait, – dans une étude qui se souhaiterait, malgré tout, pertinente –, d'effectuer et de valider ce lien entre une comédie de mœurs, considérée par certains comme une simple farce, et par d'autres comme une comédie burlesque ou baroque, (– et ce, en passant par l'interrogation rhétorique –), et la torture ? Il nous aurait été impossible d'accomplir ce passage si ce n'était grâce à Racine-même et à sa pièce. En effet, la "Question" ou "Torture" est mentionnée deux fois dans *Les Plaideurs* : une première fois, dans une remarque paratextuelle, par l'auteur-même dans son avis « Au lecteur » :

Le public ne laissait pas de discerner le vrai au travers du ridicule ; et je m'assure qu'il vaut mieux avoir occupé l'impertinente éloquence de deux orateurs autour d'un chien accusé, que si *l'on avait mis sur la sellette* un véritable criminel et qu'on eût intéressé les spectateurs à la vie d'un homme.

"Mettre sur la sellette" ou "interrogatoire sur la sellette" sont d'autres expressions pour la torture, appelée également "question ordinaire" et "extraordinaire", dépendamment de la sévérité du supplice.

En effet, selon le *Dictionnaire de droit et de pratique* de Claude-Joseph de Ferrière (1779), la « Question » ou « Torture » est :

un moyen dont les juges se servent pour tirer des accusés la vérité sur quelque crime qui mérité peine de mort ; soit pour leur faire avouer leur crime, dont ils ne sont qu'à demi-convaincus par des indices & preuves non complètes ; soit dans le cas où ils en sont pleinement convaincus, pour les obliger à déclarer leurs complices. [...] toutes sortes de personnes peuvent, nonobstant leur dignité, être appliquées à la question (p. 516).

La “Question” est donc, sous l’Ancien Régime, perçue comme un procédé d’investigation, un « moyen de découvrir la vérité » et non comme un supplice. Il existe, par ailleurs, différents genres de question : on peut ainsi citer, à la suite du dictionnaire, la “question préparatoire” et la “question définitive” – appelée aussi “préalable” – : la première étant pratiquée pour arracher des aveux à un accusé ; la seconde étant donnée au condamné avant sa mise à mort et ceci pour obtenir la dénonciation de ses complices. Ce n’est qu’en 1780 que la question préparatoire fut abolie sous le règne de Louis XVI, et ce ne fut qu’une dizaine d’années plus tard que la question préalable fut supprimée à son tour. La “question” est mentionnée, une deuxième fois, dans la dernière scène du dernier acte des *Plaideurs* :

Dandin : N’avez-vous jamais vu donner la question ?<sup>9</sup>

Isabelle : Non ; et ne le verrai, que je crois, de ma vie.

Dandin : Venez, je vous en veux faire passer l’envie.

Isabelle : Eh ! Monsieur, peut-on voir souffrir des malheureux ?

Dandin : Bon ! Cela fait toujours passer une heure ou deux.

En effet, essayant de courtiser la jeune Isabelle, le juge Dandin, lui propose de lui montrer une séance de torture : « N’avez-vous jamais vu donner la question ? » (Vers 848). Isabelle nie et refuse catégoriquement un tel spectacle, répondant à l’insistance du juge par une interrogation rhétorique : « Eh ! Monsieur, peut-on voir souffrir des malheureux ? » (Vers 851) ce à quoi Dandin réplique très cavalièrement et avec beaucoup d’insensibilité par : « Bon ! Cela fait toujours passer une heure ou deux. » (Vers 852). Réplique reprise cent ans plus tard par Voltaire (1764) dans son article sur la « Torture » pour dénoncer ce phénomène inhumain. En

effet, qui ne se souvient de ces lignes du grand satiriste du siècle des Lumières ?

Il n'y a pas d'apparence non plus qu'un conseiller de la Tournelle regarde comme un de ses semblables un homme qu'on lui amène hâve, pâle, défait, les yeux mornes, la barbe longue et sale, couvert de la vermine dont il a été rongé dans un cachot. Il se donne le plaisir de l'appliquer à la grande et à la petite torture, en présence d'un chirurgien qui lui tâte le pouls, jusqu'à ce qu'il soit en danger de mort, après quoi on recommence ; et, comme dit très bien la comédie des *Plaideurs* : « Cela fait toujours passer une heure ou deux ».

Si la reprise du vers de Racine par Voltaire est compréhensible dans le contexte satirique de l'article, car elle vise, par son sarcasme, à susciter horreur et indignation, notamment après l'hypotypose toute "pathétique" – dans le sens de suscitant les passions, le *pathos* – créée par le grand philosophe des Lumières ; la mention de la torture dans *Les Plaideurs* est beaucoup moins compréhensible, car elle apparaît quelque peu comme "saugrenue", du moins pour les lecteurs de notre siècle. La "bizarrerie" de cette "comédie" a déjà été signalée : le mélange de tonalité, le côtoiement de la farce et de la satire embarrasse et gêne. En effet, comme le remarque Raymond Picard (1950) : « Il y a bien peu de passages qui appellent la détente d'un sourire : c'est l'explosion du gros rire de la farce, ou bien le ricanement cynique de la satire sans espoir » (p. 306). Il souligne plus loin que l'unique ressemblance entre *Les Plaideurs* et les tragédies de Racine « serait peut-être précisément certaine méchanceté froide et sans éclat » (p. 307).

Même s'il est fait allusion, dans la pièce, à l'arbitraire des juges, à la corruption de la procédure criminelle, au caractère drainant de la justice ; même si la folie procédurière des juges et des parties est caricaturée à l'extrême, il n'empêche que la réplique de Dandin, concernant l'aspect violent et humiliant de la justice, laisse, par sa nonchalance, un goût très amer au spectateur.

Avant de conclure, et même si cela ne concerne pas directement notre propos, il serait peut-être intéressant de signaler, pour l'anecdote et par curiosité juridico-historique, que la même année de la parution des *Plaideurs*, la maîtresse du grand dramaturge La Du Parc meurt

mystérieusement. Une dizaine d’années plus tard, le nom de Racine apparaît dans le scandale qui secoua le règne de Louis XIV et qui fut connu sous le nom de « L’Affaire des Poisons ».<sup>10</sup>

La justice, en termes de *pathos*, devrait générer “calme” et “assurance”, mais lorsqu’elle est arbitraire, elle engendre “peur” et “crainte”. La “Question”, en tant que moyen juridique légal pour soutirer des aveux, est nécessairement lié à la terreur, à la peur, au *pathos*. En effet, selon Aristote, la représentation d’un mal destructeur est un moyen efficace de faire naître l’angoisse et la pitié, il définit la peur comme « une peine ou un trouble consécutif à l’imagination d’un mal à venir pouvant causer destruction ou peine [...] ; et ces maux apparaissent non pas éloignés, mais proches et imminents » [Rhét. II, 5, 1382a] (Chiron, 2007, p. 320). C’est donc cette incompatibilité “burlesque” qui gêne dans *Les Plaideurs* et qui explique peut-être son succès / échec mitigé !

Nous avons tenté dans ces quelques pages d’attirer l’attention des lecteurs sur *Les Plaideurs*, cette unique comédie racinienne qui n’a peut-être pas reçu l’attention qui lui était due. Nous avons, par le biais de cette comédie, repris la notion “d’interrogation oratoire” comme figure de rhétorique et nous avons tenté d’examiner ses occurrences les plus pertinentes d’un point de vue dramaturgique. Nous avons également essayé de jeter la lumière sur ce trait civilisationnel étrange et souvent méconnu qu’était la torture sous l’Ancien Régime ; procédé légal d’investigation que l’on nommait souvent la “Question”. Le trajet effectué entre la “question oratoire”, question qui n’attend point de réponse et qui constitue une sorte de défi et de confirmation et la “Question” comme moyen inhumain d’extraire les informations d’un détenu, même au risque de sa vie, a certainement été un parcours non-orthodoxe, mais un parcours qui nous a été permis grâce au procédé de l’interrogation-même. Au terme de cette recherche, nous ne pouvons que constater que, si nous avons tenté de contribuer quelque peu à ce numéro spécial sur l’interrogation, c’est uniquement en essayant de soulever d’autres questions, d’autres interrogations qui nous donneraient à tous matière à réflexion !

**Notes:**

<sup>1</sup> Dans cette étude, nous utiliserons indifféremment les termes “interrogation” et “question”.

<sup>2</sup> Il a souvent été signalé que les deux premières représentations ont été un véritable four avant sa présentation et son relatif succès devant le roi à Saint-Germain. Si la pièce eut quelques crédits aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, ce ne fut pas le cas pour le XX<sup>ème</sup>.

<sup>3</sup> Cette comédie n’a été citée que très marginalement et n’a eu droit, à notre connaissance, à aucune étude approfondie.

<sup>4</sup> Nous soulignons. Sauf indication contraire, l’italique sera toujours de notre cru.

<sup>5</sup> Rappelons tout de même l’étymologie du latin *ornare* : selon *Le Littré* : pourvoir, équiper, marque l’addition d’une chose solide en même temps que brillante.

<sup>6</sup> Les confusions avec les interrogations biaisées ou fourrées sont toujours possibles.

<sup>7</sup> Nous avons comparé, entre autres, les éditions du livre numérique de la « BnF collection ebooks » éditée par BnF-Partenariats, filiale de la Bibliothèque nationale de France, 2014 ; celle, également numérisée, du « Théâtre Classique », 2015 ; celle de l’édition Bordas, 1985 ; celle enfin de l’édition Gallimard dans la Collection « La Pléiade », 1950 ; et nous avons opté pour cette dernière pour la citation des extraits.

<sup>8</sup> Répliques alternées, très courtes et assez rapides des personnages.

<sup>9</sup> L’édition numérique de la BnF (2014) donne en note cette citation tirée du Roman bourgeois de Furetière « Belastre ne laissait pas d’employer ses soins à faire la cour à Collantine et à lui conter des fleurettes aussi douces que des chardons... Il lui faisait bailler place commode dans les lieux publics, pour voir les pendus et les roués qu’il faisait exécuter. » (p. 533.)

<sup>10</sup> Plusieurs sources, parmi lesquels des professeurs de droit, mentionnent l’accusation faite par “La Voisin”, contre Racine. Elle l’accuse d’avoir empoisonné, par jalousie, sa maîtresse en 1668. Elle prétend détenir cette information de la mère de La Du Parc-même. Cependant, le manque de preuve et le doute jouent en faveur du dramaturge et la poursuite contre Racine est arrêtée. Cf. Lebigre, (2006), (ex-professeur à l’université Paris-Sud, spécialiste dans l’histoire du droit et des institutions, en particulier dans la justice criminelle pour la période moderne XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles). Cf. également, pour un bref aperçu de « l’Affaire des Poisons » le site du Ministère de la justice française : <http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/proces-historiques-10411/laffaire-des-poisons-24442.html>

#### **Références bibliographiques :**

- Abirached R., « Comédie ». *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 18 janvier 2022. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/comedie/>
- Anscombe J.-C. & Ducrot O., (1981). « Interrogation et argumentation », *Langue française* 52, pp. 5-22. DOI : 10.3406/lfr.1981.5103
- Aristote, (2007). *Aristote. Rhétorique*. Introduction, traduction, notes, bibliographie et index par P. Chiron., Paris, Garnier-Flammarion, Livre de Poche.
- D’Aubignac Abbé, (1715). *La Pratique du théâtre*, Tome 1, Amsterdam. Chez Jean Frédéric Bernard. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb>
- Declercq G., & Rosellini M. (2004). *Jean Racine, 1699-1999. Actes du colloque Île de France, La Ferté Milon, 25-30 mai 1999*. Paris. Presses Universitaires de France.
- De Ferrière C.-J., (1779). *Dictionnaire de droit et de pratique*, t. II. Nouvelle édition revue et corrigée. Toulouse.
- Fontanier, Pierre, (1968). *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion.
- Forestier G., (1996). *Le Théâtre dans le théâtre sur la scène française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz.

La Charité C. R., (1968). « Le sujet des *Plaideurs* », *The French Review* Vol. 42, No. 1, pp. 32-38.

Lebigre A., (2006). *1679-1682, L’Affaire des poisons*, Édition Complexe.

Picard R., (1950). *Racine, Œuvres complètes I*, Présentation, notes et commentaires par Raymond Picard, Ed. Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.

Plantin Ch., (1991). « Question —> Argumentations —> Réponses », *La Question*,

Kerbrat-Orecchioni C. (dir.), Lyon, PUL, pp. 63-85.

Reboul, O., (1994). *Introduction à la rhétorique*. Paris. PUF.